

■ **Bernard Delédevant**, à Eysins, entreprise générale du bâtiment et terrassement (FOSC du 28.01.1986, p. 337). Par décision du 21 octobre 2003, qui a pris effet le 27 mai 2004, le Président du Tribunal de l'arrondissement de la Côte a prononcé la faillite du titulaire.

Journal no 7222 du 12.07.2004
(02363000 / CH-550.0.001.805-8)